



### PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

#### Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

**P.A.S.H. DE LA MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :**

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

**P.A.S.H. DE L'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :**

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin

**PASH DRESSÉS PAR :**

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

**NAMUR, le 29 JUIN 2006**

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

**Benoît LUTGEN** **Elio Di Rupo**

#### Informations gérées par la S.P.G.E. :

##### REGIMES D'ASSAINISSEMENT

**Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)**

de 2.000 EH et plus (la) : habitot ou équip. communautaire, lotier, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (lb) : habitot ou équip. communautaire, lotier, activité indus. ou artisanale

**Assainissement autonome**

Assainissement autonome (II) : habitot ou équip. communautaire, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) : habitot ou équip. communautaire, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) : habitot ou équip. communautaire, lotier, activité indus. ou artisanale

**Zone urbanisable au PDS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (\*) : PDS : plan de secteur**

##### RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

**Cas généraux**

existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egot sous pression, Egot gravitaire

**Cas particuliers**

- A diagnostiquer - A rénover
- Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

##### TRAITEMENT DES EAUX USEES

**Station d'épuration**

Station publique existante, adjudgé ou en construction, à réaliser

Station à statut particulier : privée, à déclasser

##### AUTRES PROBLEMATIQUES

**Démersement - Exhaure**

Station de pompage

**Bassin d'orage**

existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

#### Informations externes à la S.P.G.E. :

##### SOURCE DGRNE

**Eaux souterraines** (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (IIa), Prévention éloignée (IIb), Surveillance (II)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 01/09/2002)

Navigable, 1er catégorie, 2ème catégorie, 3ème catégorie, non classé, Cours voûté

**Zone de baignade** (Mise à jour : 14/06/2004)

Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale** (Mise à jour : 24/03/2005)

Nature 2000

**Limite naturelle :**

- Sous-bassin hydrographique

##### SOURCE DGATLP

**Plan de secteur** (Mise à jour : 20/11/2004)

Les zones ou à l'applicabilité des différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'étendent en lieu et place de la base de données des plans de secteur. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**

Limite communale

##### SOURCE IGN

**Fond de plan IGN** (Mise à jour : 20/01/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan détaillés à différentes échelles et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRN-DGRNE - MRN-DGATLP - IGN

Traitement des données : CEI et SPGE

